

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 8 juin 2026,

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

Sont présents les conseillers suivants :

Francois Lupien, conseiller poste # 1,
Pierre Côté, conseiller poste # 2,
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,
Éric Allard, conseiller poste # 4,
Josiane Leblanc-Danis, conseillère poste #5,

Absente : Karina Poudrier, conseillère poste #6.

Gaby Tessier, inspecteur sont également présents

Absente : Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

1.1 NOMINATION SECRÉTAIRE :

2026.084

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Josiane Leblanc-Danis de nommer Gaby Tessier secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2026.085

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

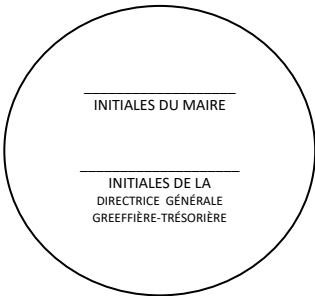
Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2026 :

2026.086

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal du 11 mai 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

4. CORRESPONDANCE :

La correspondance est déposée.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

2026.087

Considérant les comptes à payer en date du 8 juin 2026, et effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 8 juin 2026 :

#	Fournisseurs (description)	MONTANT
202600276 (I)	FA 06 26 2026-06-08 97 COMITÉ DE L'EMPLOI ET DE Remb panier champêtre payé à la m	130,00 \$
202600277 (I)	FA 06 26 2026-06-08 103 CONDOR CHIMIQUES/CHEMI 20 poches asphalte 30 kg	540,38 \$
202600278 (I)	FA 06 26 2026-06-08 350 MRC DRUMMOND Sercives tech gestion documentaire	894,20 \$
202600280 (I)	FA 06 26 2026-06-08 484 SPAD DRUMMOND Contrôle animalier, juillet à déc 2026	2 926,00 \$
202600281 (I)	FA 06 26 2026-06-08 504 THOMAS CAYA INC Chaîne, cadenas pour halte-vélo	95,28 \$
202600282 (I)	FA 06 26 2026-06-08 530 VILLE DE DRUMMONDVILLE Entente intermunicipale aux loisirs &	33 806,10 \$
202600284 (I)	FA 06 26 2026-06-08 609 EXCAVATION J.NOEL FRANC Réparation ponceau 10e rang Wend	1 860,37 \$
202600285 (I)	FA 06 26 2026-06-08 669 BUROPRO CITATION INC 30 paquets (papier lettre blanc)	545,93 \$
202600286 (I)	FA 06 26 2026-06-08 1037 TECNIMA VL INC. Drapeau du Canada (10)	770,33 \$
202600288 (I)	FA 06 26 2026-06-08 1125 NICOLE MARTEL Costco / savon dawn	17,24 \$
202600289 (I)	FA 06 26 2026-06-08 1141 ROXANNE HORION Création visuel distribution arbres, c	227,50 \$
202600290 (I)	FA 06 26 2026-06-08 1156 FLEXCOM Téléphonie du 1er au 30 juin 2026	280,56 \$
202600279 (I)	10667 FA 06 26 2026-06-08 360 MUN. NOTRE-DAME-DU-BON- Coordonnatrice biblio 26 avril au 23	970,91 \$
202600283 (I)	10668 FA 06 26 2026-06-08 585 SIGNÉ FRANÇOIS ROY Coroplast compost	114,98 \$
202600287 (I)	10669 FA 06 26 2026-06-08 1042 CLUB FADOQ BON-CONSEIL Contribution max pour Bell-Horizon /	1 500,00 \$
202600291 (I)	10670 FA 06 26 2026-06-08 1218 GYROXPERT Kit barrière signaleur	4 575,98 \$
202600292 (I)	10671 FA 06 26 2026-06-08 1219 RE-PLAST ECO 3 paniers rebuts 3 espaces + 2 chai	919,80 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000		50 175,56 \$
Total des paiements émis		50 175,56 \$

Total des paiements émis par type de paiement

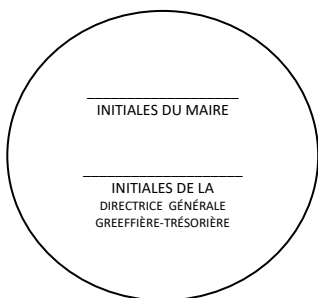
Total des chèques	8 081,67 \$
Total des dépôts direct	42 093,89 \$
	50 175,56 \$

Comptes à payer au 8 juin 2026 :

#	Fournisseurs (description).....	montant
202600239 (I)	DD 05 26 2026-05-01 1082 INT COMMUNICATION Site internet / mai 2026	63,18 \$
202600240 (I)	DD 05 26 2026-05-01 1124 GBL MERCH Frais terminal / avril 2026	33,76 \$
202600242 (I)	DD 05 26 2026-05-04 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Registre des salaires #18 finissante	5 257,89 \$
202600243 (I)	DD 05 26 2026-05-06 1136 DESJARDINS REER REER	91,56 \$
202600244 (I)	DD 05 26 2026-05-07 649 INDUSTRIELLE ALLIANCE REER	111,26 \$
202600245 (I)	DD 05 26 2026-05-08 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Service de paie et ressource #27882	54,58 \$
202600246 (I)	DD 05 26 2026-05-08 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Service de paie et ressource #27882	38,96 \$
202600247 (I)	DD 05 26 2026-05-14 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Service de paie et ressource #27882	36,88 \$
202600248 (I)	DD 05 26 2026-05-21 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Service de paie et ressource #27882	36,88 \$
202600249 (I)	DD 05 26 2026-05-11 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Registre des salaires #5 élus finissa	5 815,87 \$
202600250 (I)	DD 05 26 2026-05-11 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Registre des salaires #19 finissante	3 710,01 \$
202600251 (I)	DD 05 26 2026-05-15 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Registre des salaires #20 finissante	3 710,01 \$
202600252 (I)	DD 05 26 2026-05-23 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Registre des salaires #21 finissante	5 118,90 \$
202600260 (I)	DD 05 26 2026-05-13 90 COGECO CABLE INC. Internet 1er au 31 mai 2026	172,41 \$
202600261 (I)	DD 05 26 2026-05-13 242 HYDRO QUEBEC Éclairage public / 1er au 30 avril 202	79,62 \$
202600262 (I)	DD 05 26 2026-05-13 242 HYDRO QUEBEC Garage 1278, route 122, 4 mars au	245,28 \$
202600263 (I)	DD 05 26 2026-05-27 242 HYDRO QUEBEC 1428, route 122, 11 mars au 8 mai 2	1 478,63 \$
202600264 (I)	DD 05 26 2026-05-13 502 GROUPE MASKATEL Téléphone 1er au 31 mai 2026	66,67 \$
202600265 (I)	DD 05 26 2026-05-13 502 GROUPE MASKATEL Téléphone 1er au 31 mai 2026	52,74 \$
202600266 (I)	DD 05 26 2026-05-27 996 Telus Geotab camion déneigement (2) 12	64,39 \$
202600267 (I)	DD 05 26 2026-05-15 1103 BENEVA Assurance collective, mai 2026	1 117,52 \$
202600269 (I)	DD 05 26 2026-05-31 609 EXCAVATION J.NOEL FRANC Déneigement 2025-2026, vers. 6/6	31 355,69 \$
202600273 (I)	DD 05 26 2026-05-28 680 VISA DESJARDINS Valérie, Bonichoix / crème 10%, caf	1 299,94 \$
202600274 (I)	DD 05 26 2026-05-28 680 VISA DESJARDINS Gaby / Princess Auto, dégraisseur,	1 390,23 \$
202600275 (I)	DD 05 26 2026-05-25 1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI Service de paie et ressource #27882	38,96 \$
202600268 (I)	10663 DD 05 26 2026-05-31 812 CDSE VILLAGE BON-CONSEI Contribution financière, réfection terr	25 000,00 \$
202600270 (I)	10664 DD 05 26 2026-05-31 360 MUN. NOTRE-DAME-DU-BON- Rapport incendie mars 2026 / débou	11 710,98 \$
202600271 (I)	10665 DD 05 26 2026-04-29 360 MUN. NOTRE-DAME-DU-BON- Rapport incendie avril 2026 / débou	14 827,00 \$
202600272 (I)	10666 DD 05 26 2026-05-31 602 COPERNIC Adhésion 2026-2027	100,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000		113 079,80 \$
Total des paiements émis		113 079,80 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	81 724,11 \$
Total des dépôts direct	31 355,69 \$
	113 079,80 \$



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 163 255.36\$

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les questions portent sur la ristourne de la Régie, projet de garderie.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES :

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 6 701 805, RANG DE LA RIVIÈRE :

2026.088

Considérant que la demande de dérogation mineure du lot 6 701 805 du Rang de la Rivière est en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures ;

Considérant que la demande de dérogation mineure DDM2026-01 est à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence sur un lot dont la longueur de la façade est inférieure à la limite minimale de 50 mètres, soit 40,8 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est d'une superficie conforme au règlement de lotissement ;

Considérant que le projet comporte une nouvelle construction ;

Considérant que la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins ;

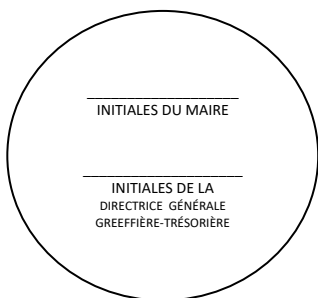
CONSIDÉRANT QUE les façades des lots contigus, construits par droits acquis, sont inférieures à la limite minimal de 50 mètres ;

Considérant que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important au requérant ;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2.1 et 2.2 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu à l'unanimité que le conseil autoriser la demande de dérogation mineure DDM2026-01 telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

7.2 DEMANDE D'ASPHALTE RUE EPHREM-AUDET :

2026.089

Considérant qu'une demande a été présentée au conseil municipal concernant l'asphaltage de la rue Éphrem-Audet;

Considérant que le conseil souhaite obtenir des informations techniques et financières avant de se prononcer sur la réalisation d'un tel projet;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu :

Que le conseil municipal autorise la réalisation des tests de sol requis sur la rue Éphrem-Audet;

Que la firme d'ingénierie mandatée par la Municipalité soit chargée d'évaluer la faisabilité du projet d'asphaltage, d'en estimer les coûts et de formuler ses recommandations au conseil;

Que le tout soit soumis au conseil municipal pour étude et décision ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

7.3 DEMANDE CEDBC – CONTRIBUTION DE LA FÊTE CHAMPÊTRE 2026 :

2026.090

Considérant que le Comité d'Emploi et de Développement Bon-Conseil (CEDBC) organise la 2^e édition de la Fête champêtre 2026, un événement rassembleur visant à promouvoir le dynamisme de la communauté et à favoriser les échanges entre les citoyens;

Considérant que cet événement contribue à l'animation du milieu, à la vitalité de la municipalité ainsi qu'au sentiment d'appartenance des citoyens;

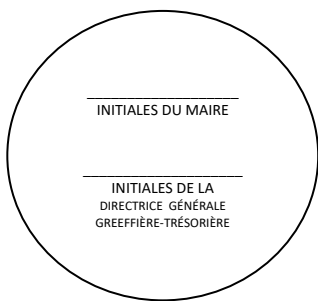
Considérant que le CEDBC a présenté une demande d'aide financière de 6 000 \$ afin de soutenir l'organisation et la réalisation de cet événement;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance des activités communautaires qui favorisent le développement social, culturel et économique de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par François Lupien, appuyé par Pierre Côté et résolu unanimement :

D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ au Comité d'Emploi et de Développement Bon-Conseil (CEDBC) pour soutenir l'organisation de la Fête champêtre 2026;

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

7.4 DEMANDE D'ENTRETIEN COURS D'EAU BRUNELLE ET CORRIVEAU :

2026.091

Considérant qu'une demande d'entretien des cours d'eau Brunelle et Corriveau a été déposée par un citoyen;

Considérant que ces cours d'eau sont situés sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ainsi que sur celui de la municipalité de saint-Cyrille-de-Wendover ;

Considérant que l'entretien de ces cours d'eau sont sous la compétence de la MRC Drummond;

en conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu que le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil appuie la demande d'entretien des cours d'eau brunelle et Corriveau déposée auprès de la MRC de Drummond;

que la répartition des coûts soit effectuée en fonction du mètre linéaire des cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8 ADMINISTRATION:

2026.092

8.1 ADOPTION RÈGLEMENT 498-2026 – MODIFIE GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ZONE AP-3;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le règlement sans modification 498-2026 pour modifier la grille des spécifications, zone AP-3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

RÈGLEMENT #498-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163 **MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DANS LA ZONE AP3** **RÈGLEMENT #498-2026**

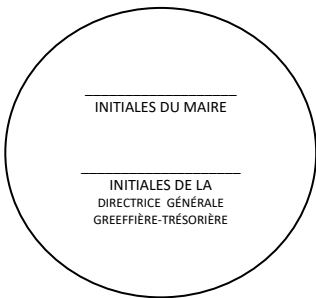
ARTICLE 1 –

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 –

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans les cases correspondantes à la colonne « AP-3 » et aux lignes « Commerce et service C – II Reliés à l'automobile », « Commerce et service C – III Autres vente au détail, vente de gros » et « Industrie I – II Avec contraintes », la note « (25) » autorisant ainsi certains usages spécifiques selon la note 25 ;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Le note 25 existante se lit comme suit : « (25) Seul les usages entrepôt, soudure et assemblage, vente de machinerie et quincaillerie ainsi que l'entretien et la réparation de véhicules sont autorisés, existants au 25 juillet 2017. ».

ARTICLE 3 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin
Greffière-trésorière

Avis de motion et présentation du projet : 9 mars 2026
Adoption du premier projet de règlement : 13 avril 2026
Transmission à la MRC du projet de règlement : 15 avril 2026
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le : 15 avril 2026
(au plus tard le 7e jour qui précède l'assemblée)
Assemblée publique de consultation tenue le : 11 mai 2026
Adoption du deuxième projet de règlement : 11 mai 2026
Avis public pour les personnes habiles à voter : 20 mai 2026
Adoption du règlement : 8 juin 2026
Transmission à la MRC du règlement : ____
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : ____
Avis public d'entrée en vigueur : ____

8.2 AUTORISATION PASSAGE – TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU :

2026.093

Considérant que la Fondation Charles-Bruneau tiendra la 30e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau du 7 au 10 juillet 2026;

Considérant que cet événement vise à recueillir des fonds destinés à la recherche et aux projets en hématologie pédiatrique afin d'offrir aux enfants atteints de cancer les meilleures chances de guérison;

Considérant que le parcours du 9 juillet 2026 prévoit le passage d'environ 110 cyclistes répartis en huit pelotons sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

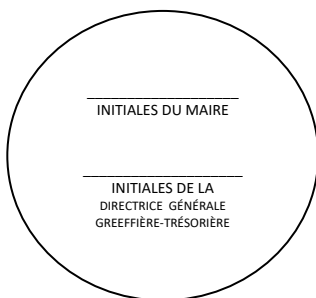
Considérant que les participants seront encadrés par des véhicules d'escorte de l'organisation et qu'ils devront respecter le Code de la sécurité routière en tout temps;

Considérant qu'aucune fermeture de route n'est requise pour la tenue de cet événement;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 9 juillet 2026, selon le parcours et les modalités présentés par l'organisation.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fondation Charles-Bruneau à titre d'autorisation officielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

8.3 CONGRÈS FQM 2026:

2026.094

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec;

Considérant que cet événement constitue une occasion privilégiée de perfectionnement, d'information, de réseautage et d'échanges sur les enjeux municipaux actuels;

Considérant que les conférences, ateliers, formations et rencontres offerts dans le cadre du congrès contribuent au développement des connaissances et des compétences des élus et des gestionnaires municipaux;

En conséquence, il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser le maire, M. Stéphane Dionne, la directrice générale, Mme Valérie Aubin, ainsi que les membres du conseil suivants : Marie-Lyne Landry, Josiane Leblanc-Danis et François Lupien à participer au Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 à Québec.

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 1020\$ par participant, d'hébergement, de déplacement et de repas encourus dans le cadre de cette participation, conformément à la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.4 COLLOQUE DE ZONE ADMQ:

2026.095

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son Colloque annuel de la Zone 07 – Centre-du-Québec le 30 septembre 2026 à la Cabane à sucre Chez Ti-Père de Drummondville;

Considérant que ce colloque propose des ateliers et conférences portant sur différents enjeux municipaux, notamment les affaires juridiques, les ressources humaines, les relations publiques et l'administration municipale;

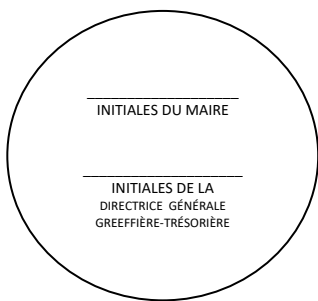
Considérant l'importance de la formation continue et du perfectionnement professionnel pour assurer une gestion municipale efficace et conforme aux exigences du milieu municipal;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser l'inscription de Valérie Aubin, directrice générale et Manon Lemaire, greffière-trésorière adjointe au Colloque annuel de l'ADMQ – Zone 07 qui se tiendra le 30 septembre 2026 à Drummondville;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 143,72\$ par participante, taxes incluses;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de toute autre dépense admissible liée à cette activité, conformément à la politique en vigueur de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

8.5 VISITE RE-PLAST:

Le conseil aimerait faire une visite en fin de journée et refaire un doodle pour la planification de cette visite.

8.6 ÉTUDE FQM – ÉCLAIRAGE DEL:

2026.096

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité ;

Considérant que, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation, la conception, le financement et les services écoénergétiques (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités ;

Considérant que Ainsworth inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM (ci-après le « Contrat Cadre »);

Considérant que la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a reçu de Ainsworth inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une analyse d'opportunité datée du 12 mars 2026 permettant de connaître l'estimation des coûts de projet, le potentiel d'économie d'énergie, ainsi que la PRI simple et composée (ci-après l'« Analyse d'opportunité ») ;

Considérant que la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil est satisfaite des conclusions de l'Analyse d'opportunité et souhaite confirmer la faisabilité technico-économique de l'Analyse d'opportunité et en raffiner le contenu par la réalisation d'une étude de faisabilité par Ainsworth inc. ;

Considérant que la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre intervenu entre la FQM et Ainsworth inc. ;

Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre, la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil doit conclure une entente avec la FQM ;

Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat Cadre;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat Cadre et, à cette fin, y adhère ;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Que la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat Cadre comme si elle avait contracté directement avec Ainsworth inc.;

Que la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil reconnaisse que la FQM recevra, directement de Ainsworth inc., à titre de frais de gestion, une redevance de 3 % sur le montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes;

Que monsieur Stéphane Dionne, maire, et madame Valérie Aubin, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, l'entente en annexe à la présente résolution ;

Que monsieur Stéphane Dionne, maire, et madame Valérie Aubin, directrice générale, soient autorisés à requérir la réalisation pour le compte de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Que monsieur Stéphane Dionne, maire, et madame Valérie Aubin, directrice générale, ou toute personne qu'ils désignent soient autorisés à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM ou de l'Appel d'offres ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.7 DEMANDE DE TENUE D'UN BAPE GÉNÉRIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE AU QUÉBEC:

2026.097

Considérant l'augmentation importante des projets éoliens envisagés sur le territoire québécois;

Considérant l'évolution constante de la hauteur et de la puissance des éoliennes ainsi que l'ampleur croissante des infrastructures nécessaires à leur implantation;

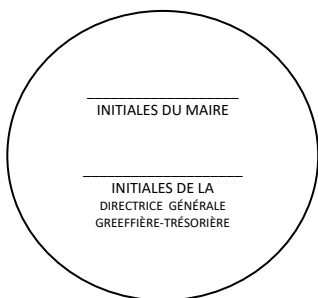
Considérant les préoccupations du conseil municipal quant aux impacts potentiels de ces projets sur les milieux habités, les paysages, les infrastructures municipales et la qualité de vie des citoyens;

Considérant l'importance de protéger les ressources en eau souterraine présentes sur le territoire, notamment l'esker situé dans le 10e Rang Simpson, lequel constitue une richesse environnementale et une source d'approvisionnement en eau à préserver;

Considérant l'importance de protéger les terres agricoles et de maintenir leur vocation pour les générations actuelles et futures;

Considérant qu'une analyse globale et indépendante des impacts environnementaux, sociaux et économiques de la filière éolienne apparaît nécessaire avant le déploiement de nouveaux projets à grande échelle;

En conséquence, Il est proposé par



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

et résolu :

que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil demande au gouvernement du Québec de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin de réaliser un BAPE générique sur le développement de la filière éolienne au Québec;

que cette analyse porte notamment sur les impacts des éoliennes de grande hauteur, la protection des ressources en eau, la préservation des terres agricoles, l'acceptabilité sociale ainsi que les retombées réelles pour les communautés locales;

que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'aux députés de la circonscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.8 APPUIE AU PROJET DE PÔLE MUNICIPAL RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER:

2026.098

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite réaliser un projet de Pôle municipal récréatif et communautaire dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1;

Considérant que ce projet vise notamment à remplacer des installations devenues vétustes et à offrir à la population des infrastructures modernes, accessibles et adaptées aux besoins actuels et futurs de la communauté;

Considérant que le projet prévoit l'aménagement d'espaces destinés à la pratique d'activités sportives, récréatives et communautaires favorisant les saines habitudes de vie, le bien-être des citoyens et le développement du milieu;

Considérant que les nouvelles infrastructures contribueront à améliorer l'accessibilité des services et des activités pour l'ensemble de la population, incluant les aînés et les personnes à mobilité réduite;

Considérant que ce projet représente un investissement structurant dont les retombées positives bénéficieront à l'ensemble de la région;

en conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu à l'unanimité d'appuyer la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover dans sa démarche visant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1 pour la réalisation de son projet de Pôle municipal récréatif et communautaire;

de transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover afin qu'elle puisse être jointe à son dossier de demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 COMITÉ INCENDIE:

Les membres du comité font un compte rendu.

9.2 FACTURES INCENDIE AU 27 mai 2026 :

2026.099

Considérant la facture incendie au 27 mai 2026 au montant de 6 625.21\$;

Dépense de la Paroisse à 100% (Salaires incendie, hydro Bureau 1/3, hydro garage ½)	1 638.71\$
Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 37.07% (Internet, essence, mécanique C.J., inspections mécanique, bottes)	4 986.50\$
Total facture :	6 625.21\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 625.21\$ pour la facture au 27 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

9.3 CAMION INCENDIE:

2026.100

Considérant l'appel d'offres sur SEAO pour l'achat d'une unité d'urgence incendie;

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions le 20 avril 2026, le résultat fut le suivant:

Aerofeu: 945 461.51\$ plus taxes;

Considérant la recommandation de Services Conseils Ghyslain Robert en date du 26 avril 2026 à l'effet que la soumission est conforme ;

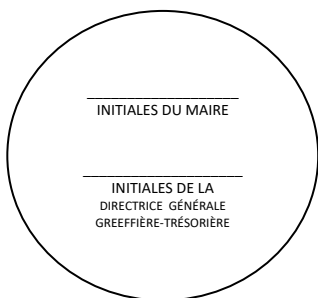
Il est proposé par François Lupien, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser l'achat d'une unité d'urgence à Aerofeu au coût de 945 461.51\$, plus taxes payable selon le RFU de l'entente intermunicipale incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

10. VOIRIE ET URBANISME :

10.1 ARBRES DANS LE RANG DE LA RIVIÈRE :

Proposition de l'inspecteur d'une nouvelle solution.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

11. LOISIRS ET CULTURE :

11.1 COMITÉ CEDBC :

Compte rendu du comité CEDBC

11.2 COMITÉ LOISIRS :

Compte rendu du comité des loisirs

11.3 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :

Compte rendu du comité de la bibliothèque

11.4 COMITÉ MADA :

Compte rendu du comité

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :

Compte rendu de la séance du conseil d'administration.

13. VARIA :

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les sujets des questions posées portent sur les sujets suivants : Aucune question

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis et résolu de lever l'assemblée à 21h19.

2026.101

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière